



BELVEDERE

Beaucaire, le 7 février 2012

Cotations des Obligations A (FR0010304774) et des Obligations B (FR0010304782)

Dans le cadre du projet UNT/FMT (mode de cotation des produits obligataires en France) qui concernait toute la place financière française, les Obligations A et B de la société BELVEDERE ont été, du fait de leur valeur nominale, exclues du système LCH Clearnet et transférées au groupe de cotation 62 le 13 octobre 2011*.

Ayant observé que la dernière négociation de ses Obligations datait du 12 octobre 2011 (alors qu'elles étaient enregistrées dans le groupe de cotation 43) et soucieuse de maintenir l'accès à la liquidité des marchés réglementés, la société BELVEDERE a obtenu l'accord de NYSE Euronext, LCH Clearnet et Euroclear France afin de transférer ses Obligations A et B du groupe de cotation 62 au groupe de cotation 37**.

Les principales modalités de cotation des Obligations A et B sont, depuis le 30 janvier 2012, les suivantes :

- Groupe de cotation 37 : cotation à l'unité en euro. En conséquence les intérêts ne sont plus ajoutés au prix de négociation au niveau de la chambre de compensation (LCH Clearnet) mais le coupon couru est directement intégré par les acheteurs et vendeurs dans le prix de négociation**;
- Mode de cotation : double fixing.

* Cette information a été communiquée par Infoblast d'Euronext Paris : <https://bonds.nyx.com/trading/eu-trading/documentation>.

** Comme indiqué dans les avis publiés par NYSE Euronext les 27 et 31 janvier 2012.